

Rapport de la séance publique du conseil communal en date du vendredi, 24 mai 2019

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ; Mmes Schmitz et Antinori ; MM. Treff, Maes, Siebenaller et Flora, conseillers ; M. Mergen, secrétaire.

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.

Ordre du jour – point 1

Suite aux changements survenus au sein du collège échevinal, il est évident qu'il y a lieu de procéder au remplacement de certains délégués représentants la commune de Goesdorf dans les différents comités des syndicats de communes. En effet, le collège échevinal est d'avis qu'il doit constamment être au courant des discussions menées dans les comités syndicaux revêtant une grande importance. Comme c'était d'ailleurs le cas jusqu'à présent, le nouveau collège échevinal souhaite maintenir la pratique suivant laquelle les membres du collège échevinal sont en outre délégués aux syndicats intercommunaux.

DEA/Distribution d'Eau des Ardennes

Ancien membre = Schmitz Christa

VOTE SECRET : 5 voix pour Mathay Jean Paul 4 voix pour Schmitz Christa

Nouveau membre = Mathay J.P.

SIDEN/Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaires du Nord

Ancien membre = Siebenaller Marc

VOTE SECRET: 5 voix pour Keilen Marc 4 voix pour Siebenaller Marc

Nouveau membre = Keilen Marc

SIDEC/Syndicat Intercommunal pour la gestion des déchets

Ancien membre = Treff Claude Nouveau membre : Treff Claude (9voix – vote secret)

Ordre du jour – point 2

Pour cause d'incompatibilité, Monsieur Mathay Jean-Paul, bourgmestre, ne peut plus siéger au Conseil d'Administration de l'Office social régional de Wiltz. Pour cette raison, il sera remplacé par Monsieur Maes Norbert à l'avenir.

(Résultat du vote secret : 6 voix pour – 3 voix contre).

Ordre du jour – point 3

Compte tenu du fait que certains délégués syndicaux ont été remplacés, il s'impose une nouvelle répartition du supplément de 9 heures de congé politique par semaine au maximum entre les membres du conseil communal. (voir point 1 de l'ordre du jour). La nouvelle répartition se présente comme suit :

4 heures pour M. Mathay J.P. nommé délégué du Syndicat de communes DEA
7 voix pour et 2 voix contre (Schmitz+Siebenaller)

3 heures pour M. Keilen Marc nommé délégué du Syndicat de communes SIDEN
7 voix pour et 2 voix contre (Schmitz+Siebenaller)

2 heures pour M. Treff Claude nommé délégué du Syndicat de communes SIDEC
Unanimité

Ordre du jour – point 4

Une nouvelle commission communale pour le développement rural de la commune de Goesdorf fut créée. Ses attributions concernent tout ce qui a trait à la promotion du développement rural de la commune.

Désormais, les commissions consultatives communales à caractère facultatif se composent de 9 (neuf) membres au maximum et de 7 (sept) membres au minimum. Trois membres au maximum sont à choisir parmi les membres du conseil communal, les autres sont à choisir en dehors du conseil communal.

Les adaptations susvisées sont approuvées par le conseil communal à l'unanimité des voix.

La décision à prendre quant à la fixation d'un jeton de présence revenant aux membres desdites commissions, est ajournée.

Ordre du jour – point 5

Le Conseil communal marque son accord unanime avec la résiliation du contrat de bail conclu avec M. Bohy Christian.

Ordre du jour – point 6

Les terrains sis dans la section B de Buderscheid et appartenant à la commune de Goesdorf doivent être reclassés du domaine public communal en domaine privé communal. (Accord unanime) L'échange des terrains reclassés n'a pas encore fait l'objet d'une décision du conseil communal. Pour pouvoir y aménager un trottoir, il y a lieu d'échanger des immeubles avec l'immobilière Jans (34ca contre 12ca // PAP Jans). L'aménagement dudit trottoir est à réaliser aux frais du promoteur JANS. Le conseil communal a marqué son accord unanime avec le reclassement dont s'agit.

Ordre du jour – point 7

Approbation du projet de travaux extraordinaires concernant la réfection des chemins vicinaux - projet approuvé à l'unanimité des voix.

Conformément à la législation en vigueur, ledit projet à charge du budget extraordinaire 2019, fut soumis par le collège échevinal à l'approbation du conseil communal. Le nouveau devis ASTA (Administration des Services Techniques de l'Agriculture) dépasse de 58.000.- € le devis initial (408.000.- € au lieu de 350.000.- €).

Ordre du jour – point 8

Ajoute à l'article 20 de la convention collective pour les salariés à tâche manuelle d'un paragraphe concernant le service de permanence. Le maximum d'heures supplémentaires, résultant de permanences et à reporter au-delà du 31 mars de l'année prochaine, est fixé à 96 heures au maximum par année. Le cas échéant, les heures dépassant les 96 heures seront versées en espèce ou devront être prises avant le 1er avril en tant que congé.

Ordre du jour – point 9

Demandes de subsides introduites et approuvées :

TELEVIE 2019 – Centre de promesses Kiischplet	1.100.- €
SPECIAL OLYMPICS LUXEMBOURG.....	250.- €
GEENZEFEST WILTZ 2019.....	125.- €

Ordre du jour – point 10

Après une brève présentation du CLUB SENIOR par M. Keilen, échevin, le conseil communal a dû prendre une décision par rapport au siège social du « Club Senior ». À cet effet, le conseil a eu la possibilité de choisir entre deux sites d'implantation à savoir : Flébour (Commune de Boulaide) ou Esch-sur-Sûre (Commune d'Esch-sur-Sûre).

Après un vote à main levée, le résultat se présente comme suit :

Pour Flébour (Commune de Boulaide)	8 voix
Pour Esch-sur-Sûre /ancienne mairie (Commune d'Esch-sur-Sûre)	1 voix (Gilson)

Il s'ensuit que le conseil communal propose le site à Flébour comme siège social du Club Senior.

Ordre du jour – point 11

Introduction et explications par M. Maes sur la convention du 15 avril 2016 conclue entre la commune de Goesdorf, la Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Miséricorde de Luxembourg et l'association des Homes pour Personnes âgées de la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde Asbl, suivies du vote quant à une participation par la commune de Goesdorf pour une chambre supplémentaire.

Le Conseil communal a marqué son accord unanime avec la participation de la commune pour une troisième chambre.

Ordre du jour – point 12

Le Conseil communal a marqué son accord avec les titres de recette datant de l'année 2018.

Remarques générales :

Le présent rapport indique sommairement les décisions prises par le conseil communal en la séance respective.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

Le Collège des bourgmestre et échevins :

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre

Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins